



Amiens le 30 janvier 2019

Communiqué de presse

La Somme en vigilance jaune neige-verglas Mesures de prudence



Météo France a placé le département de la Somme en vigilance jaune neige-verglas jusqu'au jeudi 31 janvier 2019 à 15h00.

Un certain nombre de mesures de précaution ont été prises par les autorités gestionnaires, renseignez-vous sur les conditions de circulation avant de prendre votre véhicule :

- Le Conseil régional des Hauts-de-France a suspendu pour la journée du jeudi 31 janvier les transports interurbains et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire régional.

- Le Conseil départemental a suspendu pour la journée du jeudi 31 janvier les transports adaptés pour les élèves et étudiants handicapés sur l'ensemble du département de la Somme.

- Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a pris un arrêté, applicable du mercredi 30 janvier à 20h00 jusqu'au jeudi 31 janvier à 12h00 :

◆ de réduction de la vitesse des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes , limitée à 80km/h:

◆ de réduction de la vitesse des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes, limitée à 110 km/h sur les zones à 130 km/h et à 90 km/h sur les zones limitées à 110 km/h .

- La préfète de la Somme a pris un arrêté applicable sur la RN 25, du mercredi 30 janvier à 20h00 jusqu'au jeudi 31 janvier à 12h00, d'interdiction de dépassement pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes et pour les transports de matières dangereuses de plus de 3,5 tonnes et de réduction de la vitesse à 80 km/h pour ces véhicules pour les portions de la RN 25 normalement limitées à 90 km/h.